



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



PUBLIC VISE :
Tous publics



EFFECTIF :
1 à 10



DUREE :
14 heures



LIEU :
Présentiel



DATES :
Entrées et sorties
permanentes



MATERIEL :
>> 1 support
informatique + 1
connexion internet



TARIF :
Sur devis



Contactez un

Conseiller Formation

Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31

contact@formationvr.fr

OBJECTIFS :

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Être en mesure de porter secours lors d'un accident et participer à la prévention des risques dans l'entreprise
- Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Obtenir son certificat SST, pour une durée de 24 mois

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

- **Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire
- **Délais d'accès :** Les inscriptions sont à faire en ligne 14 jours avant la date de début de formation. Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de ce délai.
- **Modalités d'évaluation :** Des contrôles seront effectués durant la formation.
- **Modalités de sanction :** Une attestation d'assiduité sera remise au stagiaire en fin de formation.
- **Accès aux personnes en situation de handicap :** Nous informons préalablement en cas de présence d'un handicap chez le stagiaire pour prendre les mesures nécessaires.
- **Référent H+ :** Morad BAKHALEK (contact@formationvr.fr)

PEDAGOGIE :

- **Formation 100% en présentiel**
- **Plateforme E-learning disponible 7j/7, 24h/24**
- **Rythme : A votre convenance**
- **Combinaison de méthodes pédagogiques : méthode démonstrative, active, interrogative et affirmative**
- **Moyens pédagogiques : des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposés aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation**
- **Moyens d'accompagnement : 7 heures, du lundi au vendredi, de 9h à 17h ***

* Horaires variables selon la disponibilité du formateur

CONTENU DE LA FORMATION :

- **Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail**
 - Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise
 - Appréhender cadre juridique de son action :
 - L'obligation de porter secours
 - Article du code de travail
 - Tableau de maladies professionnelles
 - Les statistiques (INRS)
 - Le principe de non-assistance à personne en danger

- **Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu**
 - Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
 - Prendre connaissance des consignes de protection
 - Définir la notion de « danger », de « situation dangereuse» et de «risque»
 - Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être
 - Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
 - Les matériels et moyens adaptés à son secteur permettant une suppression efficace
 - Les personnes habilitées ou expertes dans la mise en œuvre de ces matériels dans son secteur d'activité et selon son entreprise
 - Les moyens et actions à mettre en œuvre
 - Être capable de soustraire la victime au danger :
 - Identification des situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans danger pour soi-même
 - Les différentes techniques de dégagement d'urgence dans le respect du référentiel technique
 - La mise en sécurité du secouriste, de l'environnement et de la victime
 - Connaissance et repérage des moyens de secours adaptés



**Contactez un
Conseiller Formation**
Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31
contact@formationvr.fr

- **Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir**
 - Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :
 - Saigne-t-elle abondamment ?
 - S'étouffe-t-elle ?
 - Répond-elle ?
 - Respire-t-elle ?
 - En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
 - Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés

- **Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement**
 - Maîtriser les éléments du message d'alerte
 - Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
 - Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
 - Choisir le témoin idéal pour faire alerter
 - Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte

- **Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours**
 - Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés
 - Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
 - Assurer le suivi de la victime
 - En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite au nouveaux signes décelés



**Contactez un
Conseiller Formation**
Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31
contact@formationvr.fr

- **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail**

- Prévention des risques liés au COVID-19 :
 - Adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention
 - Modalités à respecter en cas de suspicion d'infection d'un collaborateur
- Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
- Définition et présentation du document unique
- Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
- Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
- Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise

- **Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention**

- Evaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
- Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses
 - Selon son champ de compétences
 - Selon les procédures spécifiques en matière de prévention
 - Selon l'organisation de son entreprise
- Combattre les risques à la source
- L'adaptation du travail à l'homme
- Assurer une veille pour mettre en place des moyens de prévention en phase avec les évolutions techniques et organisationnelles
- Définition d'actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage
- Connaître les mesures de protection collective
- Respecter les instructions appropriées pour les travailleurs et les certifications existants en matière énergétique



**Contactez un
Conseiller Formation**
Tél. +33 (0) 4 28 29 72 31
contact@formationvr.fr

- **Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées**

- Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)
- Le droit de retrait
- Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Participation aux enquêtes sur les accidents de travail

- **Contrôle des connaissances pour l'obtention du certificat SST**

- Un certificat SST sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur

Des évaluations sont effectuées en amont, après chaque module et en fin de formation.

